



VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

C2300-Direction de la gestion des déchets-

DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N°dB.2023.080

Séance du 7 décembre 2023

Attribution de l'accord cadre relatif à la fourniture, pose et entretien de points d'apport volontaire sur le territoire de Versailles Grand Parc

Date de la convocation : 30 novembre 2023

Date d'affichage : 7 décembre 2023

Nombre de membres du Bureau : 18

Nombre de membres présents : 13

PRESIDENT : M. François DE MAZIERES

Sont présents :

M. François DE MAZIERES, Mme Vanessa AUROY, M. Stéphane GRASSET, M. Jacques ALEXIS, M. Olivier LEBRUN, M. Olivier DELAPORTE, M. Richard RIVAUD, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Richard DELEPIERRE, M. Patrice BERQUET, M. Arnaud HOURDIN, M. Jean-Philippe LUCE, M. Luc WATTELLE.

Absents excusés:

Mme Sonia BRAU, Mme Marie-Hélène AUBERT, M. Marc TOURELLE, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, M. Pascal THEVENOT.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-10 et L. 5216-5 ;
- Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles R2124-2-1°, R2161-2 à R2161-5 relatifs aux procédures d'appels d'offres ;
- Vu le code de la commande publique et notamment son article R2162-2 alinéa 2 relatif aux accords-cadres à bons de commande ;
- Vu la délibération n°D.2022.02.04 du Conseil communautaire du 15 février 2022, portant délégations de compétences au Président et au Bureau de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour la mandature 2020-2026 ;
- Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;
- Vu la décision de la commission d'appel d'offres en date du 7 décembre 2023 ;
- Vu les crédits inscrits au budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc chapitre 011 « charges à caractère général », nature 611 « contrats de prestations de service », nature 60628 « Autres fournitures non stockées », nature 6156 « Maintenance », nature 215738 « Autre matériel et outillage de voirie », fonction 7212 « collecte des déchets ».

Contexte

Les marchés de fourniture, entretien et pose de points d'apport volontaire se sont achevés en novembre 2023.

La nécessité d'entretenir le parc de conteneurs existants, remplacer les conteneurs vieillissants et

hors service, déployer des conteneurs pour les nouvelles constructions et zones d'aménagement concertée dans le cadre du déploiement de la tarification écoresponsable rendent essentiel le renouvellement des marchés.

La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a, par conséquent, lancé le 30 juin 2023 une nouvelle consultation avec une remise des offres fixée au 22 août 2023.

L'estimation de ces prestations pour la durée totale du marché a nécessité la mise en œuvre d'une procédure d'appel d'offres se décomposant comme suit :

N° LOT	INTITULÉ LOT	SEUIL MINI HT	SEUIL MAXI HT	ESTIMATION HT
1	Fourniture de conteneurs aériens destinés à la collecte du verre	70 000,00 € HT	370 500,00 € HT	202 226,00 € HT
2	Fourniture de conteneurs aériens destinés à la collecte des emballages et papiers	21 000,00 € HT	110 000,00 € HT	78 525,00 € HT
3	Lavage du parc de conteneurs aériens, semi enterrés, enterrés et abris bacs	360 000,00 € HT	900 000,00 € HT	722 000,00 € HT
4	Maintenance préventive et curative du parc de conteneurs aériens, semi enterrés, enterrés et abris bacs	140 000,00 € HT	540 000,00 € HT	416 500,00 € HT
5	Fourniture de conteneurs enterrés destinés à la collecte du verre, des ordures ménagères et des emballages et papiers ainsi que des systèmes de contrôle d'accès	365 000,00 € HT	1 700 000,00 € HT	1 038 000,00 € HT
Total		956 000 € HT	3 620 500 € HT	2 457 251,00 € HT

Les variantes à l'initiative des candidats sont autorisées dans les conditions suivantes :

Variante autorisée	Informations complémentaires
Autre modèle de conteneurs aériens (Lots 1 et 2)	Type de solution : Alternative à la solution de base attention le nombre de propositions en variante 1 est limitée à un
Conteneur permettant la pose d'un habillage (Lots 1 et 2)	Type de solution : Cumulative à la solution de base attention le nombre de propositions en variante 2 est limitée à un
Autre modèle de conteneurs enterrés (Lot 5)	Type de solution : Alternative à la solution de base attention le nombre de propositions en variante 1 est limitée à un
Autre système d'introduction pour les ordures ménagères autre que type dévidoir et compatible avec la tarification incitative (Lot 5)	Type de solution : Cumulative à la solution de base attention le nombre de propositions en variante 2 est limitée à un

Les critères d'attribution suivants, ont été définis pour départager les candidats.

Pour le lot n°1 - Fourniture de conteneurs aériens destinés à la collecte du verre :

Critère	Complément
1. Prix (50 %)	Prix au vu du DQE
2. Valeur esthétique (30 %)	Valeur esthétique jugée au regard du bordereau de réponse
3. Valeur technique (20 %)	Valeur technique au vu des bordereaux de réponse (moyens technique et environnemental)

Pour le lot n°2 - Fourniture de conteneurs aériens destinés à la collecte des emballages et papiers :

Critère	Complément
1. Prix (50 %)	Prix au regard du DQE
2. Valeur esthétique (30 %)	Valeur esthétique jugée au regard du bordereau de réponse
3. Valeur technique (20 %)	Valeur technique au vu des bordereaux de réponse (moyens technique et environnemental)

Pour le lot n°3 - Lavage du parc de conteneurs aériens, semi enterrés, enterrés et abris bacs :

Critère	Complément
1. Prix (60 %)	Prix au vu du DQE
2. Valeur technique (30 %)	Valeur technique au vu des bordereaux de réponse (moyens et méthodologie)
3. Valeur environnementale (10 %)	Valeur environnementale

Pour le lot n°4 - Maintenance préventive et curative du parc de conteneurs aériens, semi enterrés, enterrés et abris bacs :

Critère	Complément
1. Prix (70 %)	Prix au vu du DQE
2. Valeur technique (30 %)	Valeur technique au vu des bordereaux de réponse (moyens méthodologique et environnemental)

Pour le lot n°5 - Fourniture de conteneurs enterrés destinés à la collecte du verre, des ordures ménagères et des emballages et papiers ainsi que des systèmes de contrôle d'accès :

Critère	Complément
1. Prix (40 %)	Prix au vu du DQE
2. Valeur technique (40 %)	Valeur technique au vu du bordereau de réponse (moyens, technique et environnemental)
- Qualité des conteneurs enterrés au vu du bordereau de réponse : moyen humain, technique, environnemental (80 %)	
- Qualité des systèmes de contrôle d'accès sur borne enterrée ordures ménagères résiduelles (moyens humains et techniques) (20 %)	
3. Valeur esthétique (20 %)	Valeur esthétique jugée au regard du bordereau de réponse

Les membres de la commission d'appels d'offres se sont réunis le 7 décembre 2023 afin de procéder aux choix de la meilleure offre au regard des critères de sélection pour chacun des lots 5 lots.

Les sociétés COMPOECO, SULO France, Contenur, UTPM environnement et ESE France ont répondu au lot n° 1. Les offres de COMPOECO, SULO, UTPM environnement et ESE ont été déclarées irrégulières pour non-conformité aux exigences de la collectivité. La Commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer le lot n°1 à la société Contenur pour son offre proposée en offre de base pour un montant (estimatif hors variante) de 162 711,11 € HT, soit 195 253,33 € TTC et de lever la variante cumulative « habillage de conteneur » d'un montant de 19 006,80 € HT soit 22 808,16€ TTC pour la fourniture de 5 conteneurs habillés.

Les sociétés COMPOECO, SULO France, Contenur, UTPM environnement et ESE France ont répondu au lot n° 2. Les offres de UTPM environnement et SULO ont été déclarées irrégulières pour non-conformité aux exigences de la collectivité. L'offre de la société Contenur est apparue, au regard de l'analyse, la mieux disante. Elle est retenue par la commission d'appels d'offre pour un montant (estimatif) de 59 398,62 € HT, soit 71 278,34 € TTC (TVA à 20%).

Les sociétés Mineris environnement et ESE France ont répondu au lot n° 3. Au terme de l'analyse, la commission d'appel d'offre a décidé de retenir l'offre de la société Mineris environnement pour un montant (estimatif) de 795 395,60 € HT, soit 874 934,50 € TTC (TVA à 10% au global).

Les sociétés Mineris environnement, MACKIONA ET FILS et ESE France ont répondu au lot n° 4. La société MACKIONA ET FILS n'a fourni d'aucune manière la preuve de sa capacité à réaliser le marché, sa candidature n'a donc pas été agréée. L'offre de la société Mineris environnement a été déclarée irrégulière pour non-conformité aux exigences de la collectivité. La commission d'appel d'offres a donc retenu l'offre de la société ESE France pour un montant (estimatif) de 521 536,73 € HT, soit 625 843,20 € TTC (taux de TVA différents selon le flux, estimé à 10% au global).

Les sociétés ASTECH et ESE France ont répondu au lot n° 5. L'offre de la société ESE France a été déclarée irrégulière pour non-conformité des exigences de la collectivité. Au terme de l'analyse, la commission d'appel d'offre a décidé de retenir l'offre de la société ASTECH pour un montant (estimatif) de 775 787,40 € HT, soit 930 944,88 € TTC (TVA à 20%).

Les accords-cadres à bons de commande seront réglés sur la base des prix unitaires figurant aux bordereaux des prix, appliqués aux quantités consommées dans la limite des montants maximums rappelés ci-dessus.

En conséquence, la décision suivante est soumise à l'adoption du Bureau communautaire.

DECIDE :

- 1) D'approuver le renouvellement de l'accord cadre relatif à la fourniture, entretien et pose des points d'apport volontaire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;
- 2) De valider les décisions prises lors de la commissions d'appels d'offres sur les marchés relatifs à la fourniture, pose et entretien de points d'apport volontaire sur le territoire de Versailles Grand Parc et tout document s'y rapportant ;
- 3) D'autoriser M. le Président ou son représentant à signer les marchés relatifs à la fourniture, pose et entretien de points d'apport volontaire sur le territoire de Versailles Grand Parc et tout document s'y rapportant.

M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

Nombre de présents : 13

Nombre de suffrages exprimés : 13

Nombre de pouvoirs : 0

Le projet de décision mis au voix est adopté à l'unanimité absolue des suffrages exprimés .

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.